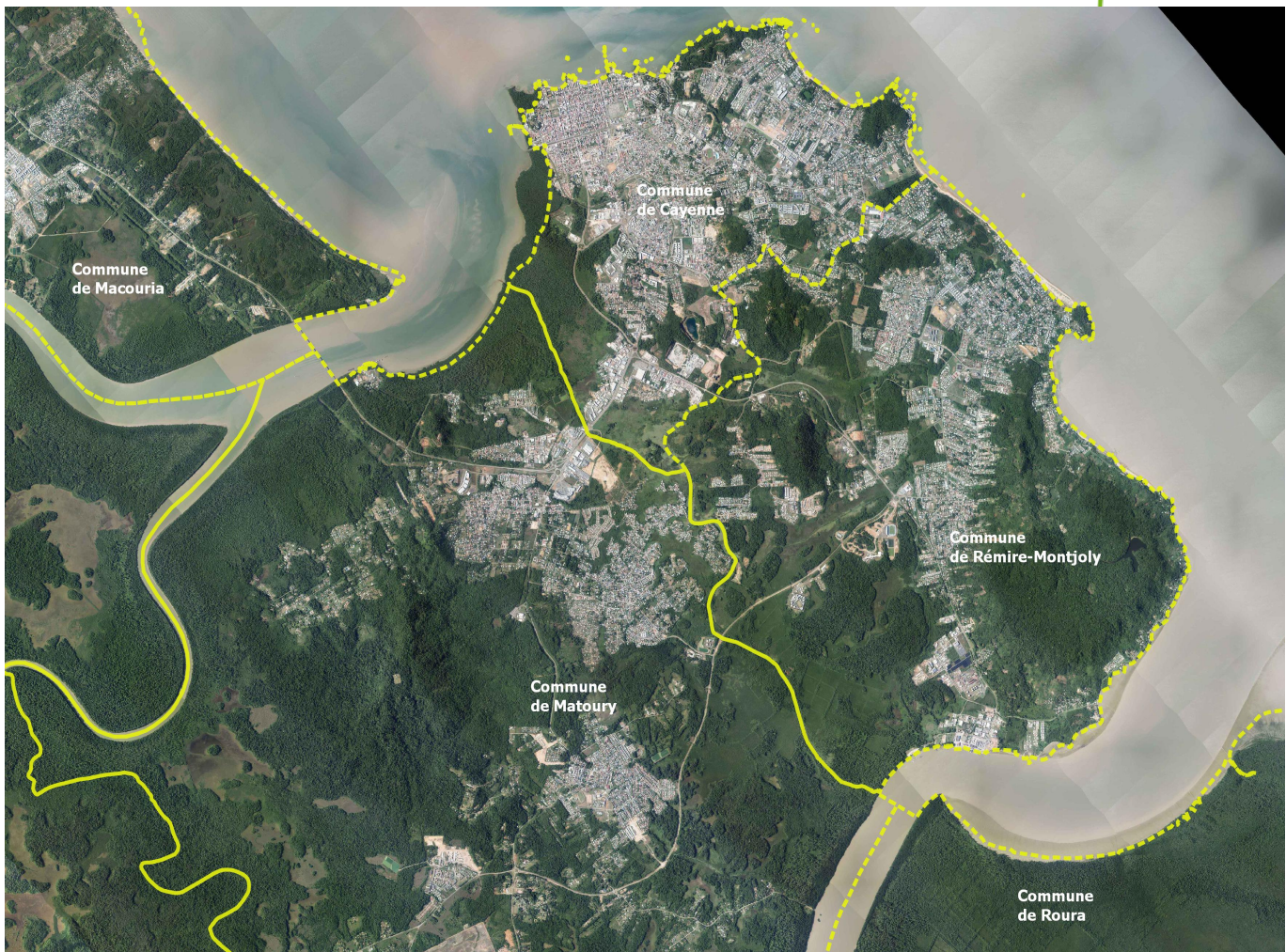


Modification des Limites Transversales de la Mer (LTM) sur la rivière de Cayenne et sur le fleuve Mahury - communes de Cayenne, Macouria, Matoury, Rémire- Montjoly et Roura

Février 2020

Dossier d'enquête publique



Modification des Limites Transversales de la Mer (LTMs) sur la rivière de Cayenne et sur le fleuve Mahury - Communes de Cayenne, Macouria, Matoury, Rémire-Montjoly et Roura.

Affaire suivie par

Direction Générale des Territoires et de la Mer

Direction de la Mer, du Littoral et des Fleuves

Stéphane MAZOUNIE - Service des Affaires maritimes, Littorales et Fluviales Unité Stratégie, Environnement et Gestion du Domaine Public
Tél. : 05 94 35 58 16
Courriel : stephane.mazounie@developpement-durable.gouv.fr
Relique EVUORT - Service des Affaires maritimes, Littorales et Fluviales Unité Stratégie, Environnement et Gestion du Domaine Public
Tél. : 05 94 35 05 95
Courriel : relique.evuort@developpement-durable.gouv.fr

Nota :

au 1^{er} janvier 2020, la Direction de L'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL), La Direction de la Mer (DM) et la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF) ont fusionné pour créer la Direction Générale des Territoires et de la Mer (DGTM).

SOMMAIRE DU DOSSIER

I. DOSSIER DE MODIFICATION DES LIMITES TRANSVERSALES DE LA MER SUR LA RIVIERE DE CAYENNE ET SUR LE FLEUVE MAHURY CONFORMEMENT A L'ARTICLE R.2111-5 DU CODE GENERAL DE LA PROPRIETE DES PERSONNES PUBLIQUES.

II. PROJETS D'ARRETES PREFECTORAUX DE MODIFICATIONS DES LIMITES TRANSVERSALES DE LA MER.

III. AVIS DU COMMANDANT DE LA ZONE MARITIME EN GUYANE.

IV. AVIS RECUEILLIS LORS DE L'INSTRUCTION ADMINISTRATIVE MENÉE AU TITRE DE L'ARTICLE R. 2111-7 DU CODE GÉNÉRAL DE LA PROPRIÉTÉ DES PERSONNES PUBLIQUES.

V. AVIS DU SERVICE GESTIONNAIRE DU DOMAINE PUBLIC MARITIME.